



## **SYNDICAT CGT RENAULT DOUAI.**

**☎: 03.27.87.22.67**

**FAX:03.27.96.89.38**

**Intérieur:39591**

**cgt.renaultdouai@wanadoo.fr**

**BP40 040**

**59553 CUINCY**



Douai, le 20 juillet 2009.

Les membres CHSCT CGT  
CHSCT n° 3. Dépt. Tôlerie.  
Renault Douai.

à Monsieur OLIVE Jérôme  
Directeur de l'usine Georges Besse  
Président des CHSCT  
59509 Douai Cedex

Monsieur le Président des CHSCT,

Les membres CHSCT CGT tiennent à vous informer des dérives qui s'opèrent dans notre usine et plus particulièrement au département tôlerie, quand le jeudi 16 juillet 2009, les membres CHSCT se rendirent au bâtiment G, afin d'y entamer l'inspection trimestrielle des installations.

Ayant l'aspect d'une visite guidée plutôt qu'une inspection des installations du bâtiment G, celle-ci étant terminée, grand fut l'étonnement des membres CHSCT CGT, en apprenant que cette inspection était écourtée à l'initiative de Monsieur SATRE Yves Marie Président, avec l'accord de Monsieur SOUDE Albert, Secrétaire du CHSCT n°3, laissant volontairement de côté les bâtiments de l'ancienne et de la nouvelle tôlerie (B et B2) dans lesquels les problèmes concernant les conditions de travail, s'accumulent.

Il va sans dire, que cette décision arbitraire fut prise sans consultation préalable des membres composant le CHSCT. Nous avons donc signifié notre désaccord auprès de ces deux personnes, notamment sur leur manière illégale d'opérer. Ces dernières n'ont pas tenu compte de notre réflexion, ignorant notre avis et point de vue sur le sujet, lors de la discussion.

Malgré notre refus de coopérer, les arguments donnés à Messieurs SATRE et SOUDE et notre insistance pour poursuivre comme il se doit l'inspection des installations, ils restèrent catégoriques sur leurs positions en affirmant qu'il n'y aurait à l'avenir, qu'un passage une fois au G, une fois au B et B2.

Nous avons donné immédiatement une réponse négative à Monsieur SATRE, précisant que ce n'était pas au Président de décider, d'autant plus qu'une telle pratique n'était pas envisageable puisque la majorité des problèmes récurrents émanent principalement de ces bâtiments.

Monsieur OLIVE, vous n'êtes pas sans savoir ainsi que Monsieur SATRE, que le département 33 est constitué des bâtiments B, B2 et G et ne peuvent faire l'objet de fractionnement donc d'inspections des installations, séparées.

Si le but de Monsieur le Président du CHSCT n°3 et de Monsieur le Secrétaire est de régulariser la fréquence de passage dans nos ateliers tous les six mois, les membres CHSCT CGT s'y opposent fermement, d'autant plus que le code du travail stipule l'obligation d'une inspection des installations suivie d'une réunion CHSCT, trimestriellement. Il n'est donc pas question de déroger aux articles de loi.

De plus, nous avons insisté auprès de Monsieur SATRE, lui rappelant à plusieurs reprises qu'il était impératif de passer dans les ateliers de l'ancienne et de la nouvelle tôlerie, où les travailleurs subissent quotidiennement de mauvaises conditions de travail.

En effet, des personnes de plus en plus jeunes sont sujettes à de sérieux troubles musculo-squelettiques occasionnés par les manipulations fréquentes de bases roulantes pesant parfois entre 500 et 600 kilos, des opérateurs confrontés à des surcharges d'activités et une ergonomie pas toujours adéquate sur les postes de travail, d'autres ainsi que les piétons, sont exposés aux risques d'accidents graves, dont la cause est les allées vertes constamment encombrées, etc...

Les conduits d'aspirations sur certaines PRP et ilots de production robotisés de plusieurs ateliers, sont inexistantes comme au secteur des ouvrants ou au B2, soudure laser des pavillons sur côtés de caisse. Pour d'autres, les travaux sont quasiment arrêtés et certaines rampes d'évacuation des fumées ne sont pas terminées ou pas encore raccordées au groupe moteur, laissant les opérateurs respirer des résidus et fumées de soudure, occasionnant pour certains de sérieuses irritations de la gorge et du nez.

Pour les membres CHSCT CGT, il est inadmissible que Monsieur SATRE responsable du département 33 et Président du CHSCT, reste impassible, indifférent devant l'ampleur des problèmes que nous lui avons remonté ce jour, particulièrement si nous tenons compte des dégâts que cela occasionne sur la santé des travailleurs de la tôlerie.

Monsieur OLIVE, sachez que les membres CHSCT CGT n'acceptent pas la démarche que veulent nous imposer Messieurs SATRE et SOUDE, concernant la fréquence et fractionnement des inspections des installations, en se substituant comme bon leur semble, à l'instance légale qu'est le CHSCT.

De plus, vous savez pertinemment qu'une telle méthode n'a pour but que de minimiser le rôle du CHSCT, d'écarter et évincer volontairement les membres de leurs missions comme cela se pratique depuis toujours en tôlerie, pour à terme, faire disparaître totalement cette seule instance légale, ceci au détriment des conditions de travail et de la santé physique et morale des travailleurs.

D'ailleurs Monsieur OLIVE vous ne pouvez pas nier que depuis de nombreuses années, vous tentez de « casser » les CHSCT, par le biais des chantiers kaizen, groupes de travail impliquant malgré eux certaines personnes, dans les réunions de sécurité plus et autres ...

Les membres CHSCT CGT exigent de rester dans la légalité en respectant les articles de loi cités dans le code du travail. Nous vous demandons par conséquent, d'intervenir rapidement auprès de Monsieur le Président du CHSCT n°3 afin qu'il cesse d'agir comme bon lui semble en ne consultant pas l'ensemble des membres CHSCT et éventuellement recueillir leur avis. Il s'avère impératif que Monsieur SATRE respecte le droit et les attributions du CHSCT.

Concernant Monsieur SOUDE, il serait judicieux qu'il évite de se prendre pour le « petit chef ou le nombril » du CHSCT en décidant seul avec Monsieur le Président. Les membres CHSCT CGT lui suggèrent qu'il reste dans ces fonctions de secrétaire, c'est pour cela qu'il a été élu.

La méthode précitée relevant du délit d'entrave au bon fonctionnement du CHSCT, nous ne manquerons pas d'informer Monsieur LECOURT Inspecteur du travail, de cette dérive.

Recevez Monsieur le Directeur et Président des CHSCT, nos salutations.

Les membres CHSCT CGT :

DEJARDIN Robert.

DEMARCHI Christian.

LAFRANCHE Denis.

BRUNEAU Mickaël (RS).

Copie à Monsieur LECOURT, Inspecteur du travail.